

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 109 (1964)
Heft: 12

Artikel: Le Mirage aux alouettes...
Autor: Masson, R.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-343226>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Rédaction-Direction: Colonel-brigadier Roger Masson

Rédacteur-Adjoint: Colonel EMG Georges Rapp

Administration: Lt-colonel Ernest Bütiger

Editeurs et expédition: Imprimeries Réunies S.A., av. de la Gare 33, Lausanne
(Tél. 23 36 33 — Chèq. post. II 5209)

Annonces: Publicitas S.A., succursale, rue Centrale 15, Lausanne

ABONNEMENT: Suisse: 1 an Fr. 14.—; 6 mois Fr. 8.—

Etranger: 1 an Fr. 17.—; 6 mois Fr. 9.—

Prix du numéro: Fr. 1.50

Le Mirage aux alouettes...

Les semaines ayant passé et le « Swiss Mirage » pris entre-temps de l'altitude, les lugubres vrombissements de son moteur sont moins perceptibles et le peuple souverain a pu de nouveau se pencher plus tranquillement sur sa choucroute garnie.

Dans notre édition d'octobre 1964, nous avons promis à nos lecteurs de revenir sur cette ténébreuse affaire d'avions militaires qui a fait le tour de la presse mondiale et n'a naturellement pas échappé au « Canard enchaîné », lequel a également des ailes!

Le major Yves Maître, conseiller national et ancien aviateur, dont on se rappelle la courageuse intervention en cette matière devant les Chambres fédérales, a bien voulu se charger d'une telle étude qui paraîtra très prochainement. Elle fera la synthèse de l'ensemble du problème vu sous ses divers aspects. En attendant, disons quelques mots du « cas Mirage » en le considérant, si l'on peut dire, d'une certaine hauteur et dans la seule optique des intérêts de notre défense nationale.

De quoi s'agissait-il ? Notre aviation militaire avait besoin de renouveler son parc et d'acquérir, ou de construire sous licence, une centaine d'appareils modernes répondant aux exigences de leur mise en œuvre stratégique et tactique. Une commission spéciale, après de nombreuses prospections et essais à l'étranger propose respectueusement le « Mirage », qui est adopté ! Les spécialistes n'avaient sans doute pas le pouvoir de « décision » ; les discussions portant sur le choix d'un nouveau type d'avion eurent donc lieu, selon la coutume et la logique, sous l'autorité du chef du DMF, par contacts latéraux entre la commission de défense nationale, l'état-major général, le service technique militaire et le chef de l'aviation. Tout le monde était au courant, mais comme il convient dans la démocratie-pilote (aucune allusion à nos aviateurs !) que nous sommes, personne ne semblait responsable. A cette nuance près qu'on ne saurait demander à un conseiller fédéral de se muer en technicien de grande classe ni d'être un spécialiste dans tous les domaines qui relèvent de son ministère. Les crédits initiaux avaient été votés par les Chambres fédérales. Puis, le temps passa et l'on connaît les longs délais que demandent de telles réalisations. Subitement, vers le milieu de 1964, on s'aperçoit que le budget affecté aux « Mirage » est très largement dépassé et qu'il faut un certain nombre de millions supplémentaires (on s'excuse de ne pas citer de chiffres, dans ces lignes marginales, le secteur de l'épicerie nous étant peu familier).

Que s'était-il donc passé ? Les crédits de base, on nous l'a dit, avaient dû être sensiblement majorés par la nécessité où se trouvait notre aviation d'adapter le nouvel appareil à certaines conditions de son utilisation helvétique : système électronique, modification partielle du train d'atterrissage pour sa mise à l'abri dans le sous-sol du « réduit national », perfectionnements à apporter pour lui conférer une certaine polyvalence dans la gamme de ses missions.

Mais là n'était pas, à vrai dire, la question essentielle. L'important est que les Chambres fédérales n'avaient pas

été, pour des raisons qui nous échappent encore, pressenties de ce large dépassement de crédits. On nomma alors, pour enquête et rapport une nouvelle « commission » dite Fürgler dont les conclusions aboutirent, par ordre d'importance, à la réduction des 100 « Mirage » à 57, le licenciement du chef de l'aviation et la démission du chef de l'état-major général. Une enquête supplémentaire est en cours pour établir, le cas échéant, la responsabilité d'autres officiers. Cela suffisait pour 1964: avec l'Exposition nationale, à laquelle des « Mirage » ont du reste prêté leur concours, aux applaudissements de la foule, lors des démonstrations de Bière, cette affaire a été l'un des événements les plus marquants de l'année. Les Chambres fédérales et le peuple, sur leurs gardes, ne se sont pas « laissé faire ». C'est sans doute ce qu'on appelle « La Suisse vigilante »!

En fait, la commission d'enquête n'a pas réglé grand'chose, sinon une économie financière très relative, la suspicion jetée sur des officiers au bénéfice d'une longue et fertile expérience professionnelle et le malaise suscité dans le peuple face à l'autorité du Conseil fédéral, du ministre de la guerre et de l'état-major général. Constatation peut-être plus grave encore: les habiles stratèges du bien connu « Café du Commerce », dont la clientèle semble décidément inépuisable vont jusqu'à prétendre qu'à la suite de « l'affaire Mirage » nous devrions modifier la doctrine de notre défense nationale.

Ici nous retombons dans les préoccupations normales de cette revue où nous nous sentons plus à l'aise que dans le maquis des enquêtes judiciaires.

Rappelons tout d'abord qu'à la suite des expériences de la dernière guerre et compte tenu du perfectionnement constant des armements, la Suisse s'est vue contrainte, à l'image de tous les pays ayant une armée dite moderne, de procéder à la révision de son organisation militaire. Elle l'a fait, comme on le sait, notamment dans le sens d'une plus grande mobilité (motorisation) de nos troupes et d'un sensible accroissement de leur puissance de feu (fusil d'assaut, engins blindés etc.).

Cette nouvelle structure matérielle de l'armée a procédé d'un nécessaire réajustement de notre doctrine de défense nationale, inspiré par des conceptions stratégiques et tactiques, elles aussi, en perpétuelle évolution. Tout cela figure dans le « *Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant l'organisation de l'armée* » (30 juin 1960) document qui est à la base de l'armée actuelle et où sont clairement exposés à la fois sa mission et les principes de sa mise en œuvre. On y parle aussi abondamment de l'aviation, qui n'est qu'un élément constitutif de l'armée, au même titre que tel type d'avion ne saurait être qu'un appareil parmi d'autres modèles au service de nos forces aériennes.

Dès lors, Mirage ou pas Mirage, la question essentielle est de savoir si ce moyen de combat répond aux performances techniques qu'on attend de lui dans le cadre général des missions qui incombent à notre aviation. En matière d'armement, ce n'est pas le but qu'il faut adapter aux moyens, mais les moyens au but. On semble avoir, dans cette affaire, renversé les données du problème. Or, dans ce cas particulier, il apparaît nettement que le modèle choisi est parfaitement apte à l'emploi auquel il est destiné.

De mauvais plaisants vont jusqu'à dire « qu'il va trop vite » et qu'en quelques minutes, si on ne le freine pas, il sera sorti de l'espace aérien suisse pour s'égarer sous des cieux étrangers! Eh bien, distingués amateurs et sportifs du cerf-volant, c'est précisément pour cette raison majeure qu'il fallait l'adopter!

Car, depuis la constitution des deux blocs antagonistes est et ouest, depuis l'implantation du « rideau de fer » à travers l'ancien III^e Reich — obligeant l'OTAN, dans sa nouvelle « stratégie de l'avant », à défendre l'Europe occidentale aux confins est de l'Allemagne fédérale — la *situation stratégique* de la Suisse s'est sensiblement modifiée. Le classique affrontement franco-allemand sur le Rhin, qui permettait à notre aviation d'observer le Jura français, l'Alsace, la Forêt-Noire et les régions limitrophes du lac

de Constance *sans quitter notre espace aérien*, appartient au passé. La ligne de démarrage d'une éventuelle prochaine guerre a été déplacée vers le nord-est, à des centaines de kilomètres de la Suisse, créant ainsi au-delà de nos frontières un « vide » qu'il s'agirait pour nous de combler très rapidement par l'aviation, notamment dans l'hypothèse où des indices précurseurs (affaire de notre S.R.) pourraient nous faire admettre que notre pays fait partie des objectifs d'un adversaire présumé et que notre neutralité doit être abandonnée. De nombreux autres arguments militent en faveur d'une aviation suisse puissante, rapide, d'une grande mobilité et capable de raids d'une certaine amplitude. Nous reprendrons prochainement ce thème (Situation stratégique de la Suisse) qui dépasse largement le cadre du présent article.

C'est à dessein que nous n'avons abordé ni l'aspect politique, ni les répercussions financières de l'affaire du « Mirage ». Si elle a entre autres pour effet de renforcer le contrôle de nos dépenses militaires par les autorités législatives (contrôle dont le principe n'est certes pas nouveau) personne ne saurait y voir un inconvénient. Bien au contraire, une telle surveillance, à la condition qu'elle soit exercée par des gens compétents aura l'avantage de conférer aux Chambres fédérales leur part de responsabilités. Quant aux conséquences financières, nous ne sommes pas en mesure de les apprécier par rapport à l'ensemble des ressources de la Confédération. Dans une remarquable conférence donnée récemment aux officiers de la section de Lausanne, le colonel-divisionnaire F. Kuenzy, chef du service technique militaire, précisait que 65 % de son budget était affecté à la production de *l'industrie privée*. Ce qui revient à dire que sur un million, 650 000 fr. retournent au peuple suisse. Il y a là un problème — et ce n'est pas la première fois que nous le signalons — qui devrait retenir l'attention de nos citoyens, à savoir qu'une importante fraction du budget militaire, consacrée à la fabrication de notre matériel de guerre sert à alimenter nos entreprises

civiles dont ces crédits font une part de leur prospérité (sans compter, sur le plan strictement militaire, la solde du citoyen-soldat, évidemment modeste, son alimentation et les importantes prestations de l'assurance militaire).

Mais le moment est venu de conclure. L'affaire du « Mirage » a prouvé qu'il est plus facile d'être d'accord *contre* ce qu'on ne veut pas, que de s'entendre sur ce que l'on désire! Elle aura servi, par certaines de ses incidences, à clarifier les relations et les compétences entre les Chambres fédérales et le Gouvernement. L'autorité du chef du DMF qui, dans des moments difficiles fut d'une belle franchise et d'une parfaite loyauté et dont il ne faut pas oublier qu'il a été le patient artisan de l'armée suisse moderne, doit demeurer intacte. Car rien d'efficace ni de durable ne se fait sans la confiance.

Le « Mirage » coûte cher, mais il fait de notre aviation un puissant moyen de combat, à la mesure de son importante mission.

Espérons toutefois qu'après le financement de l'Exposition Nationale et de nos autoroutes, du sauvetage de la livre-sterling, de l'aide aux pays sous-développés et des 300 francs par jour accordés aux experts de la nouvelle commission « Mirage », la caisse de l'Etat ne sera pas complètement épuisée. Nous aurions de la peine à dissimuler notre chagrin.

Souhaitons aussi que, de son côté, le citoyen suisse ait eu suffisamment d'argent de poche pour fêter dignement la fin de cette année 1964!

Colonel-brig. R. MASSON
